



ARRETES DU MAIRE N°28/2025

Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Monsieur le Maire de Salinelles, Gard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L 2213-1 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de Police Municipale et de circulation et stationnement,

Vu le Code Pénal et notamment ses articles 321-7, R.321-1 et R 321-9,

Vu les articles L 310-2, R 310-8 et R 310-9 du code du Commerce,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L2125-1

Considérant la demande présentée par mail en date du 28 juillet 2025 par Madame Élise DESCHAMPS, Gérante de l'entreprise L'ATELIER D'ADÈLE ; sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal, sis Place Meynier 30250 Salinelles, en vue d'installer un stand de vente de bijoux et fantaisies upcyclés tous les vendredis soir du 01/08/2025 au 29/08/2025.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Élise DESCHAMPS, Gérante de l'entreprise artisanale L'ATELIER D'ADELE est autorisée à utiliser le domaine public communal Place Meynier, à l'occasion de l'installation d'un stand pour la vente de bijoux et fantaisies upcyclés, tous les vendredis à compter du 01/08/2025 jusqu'au 29/08/2025, de 16h00 à 23h00.

Article 2 : La présent autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour tous les vendredis du 01/08/2025 au 29/08/2025

Article 3 : Madame Élise DESCHAMPS devra être en mesure de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

Article 4 : L'organisatrice veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation et à l'issue de la manifestation, les lieux devront être dégagés de tous les objets, déchets et autres pouvant nuire à la propreté du site.

En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune de Salinelles fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de Calvisson,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre d'Incendie et de Sommières,

Notification sera adressé :

Madame Élise DESCHAMPS, Gérante de l'entreprise artisanal L'ATELIER D'ADÈLE

A Salinelles, le 31/07/2025

Le Maire,
M. Marc LARROQUE



- Monsieur le maire :
- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
 - cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr